

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**

**tenue le mardi 5 mars 2019 à 19 h 30**

**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA19 08 0083**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 5 mars 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Daniel Simon, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA19 08 0084**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2019.

**ADOPTÉ.**

---

**CA19 08 0085**

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA19 08 0086**

Première période de questions du public, de 19 h 37 à 20 h 22

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

*Madame Geneviève Vaillant, 104, rue Lapalme (intervenante #1):*

Se questionne sur le processus de construction et de mise en service du REM, relativement aux impacts dans le secteur Hodge/Place-Benoit/Manoogian. Elle se demande si les citoyens ont été consultés et considérés.

*Réponse de (Alan DeSousa) : Le conseil d'arrondissement a effectué des démarches auprès des promoteurs afin qu'ils présentent le projet aux citoyens. La décision leur appartient cependant. À la suite d'une présentation de monsieur Alain deBrouwer en janvier dernier, des consultations citoyennes ont effectivement eu lieu et ses dernières sont certainement considérées par les promoteurs.*

Madame Lyne Fournier, 125, rue Lapalme (intervenante #2):

Elle souhaite donner suite à une plainte relative au stationnement de roulottes devant son domicile. Où en est rendu le suivi, elle n'a pas encore de réponse et par quel moyen? Elle demande d'agir rapidement pour que le problème ne revienne pas encore cette année.

*Réponse de (Alan DeSousa) : Le règlement interdit effectivement de stationner une roulotte de manière permanente sur le territoire, mais le service responsable de l'application du règlement n'a pas encore donné de réponse à propos de l'intervention qui sera faite. Il s'agit d'une situation particulière qui nécessite une réflexion plus approfondie sur la façon dont le problème peut être résolu.*

Madame Anne Goyette, 109, rue Hébert (intervenante #3):

Elle demande au Maire de répéter le message téléphonique qu'il a laissé à un citoyen relativement au courriel qui a été envoyé à madame Plante au sujet d'une lettre reçue par le gouvernement du Canada à propos du terrain où se trouve actuellement l'office national du film.

*Réponse de (Alan DeSousa) : Le gouvernement fédéral a envoyé une lettre à l'arrondissement, pour sonder si l'arrondissement avait un intérêt quelconque à acquérir le terrain en question. Le message a été transmis au bureau de madame Plante et, avant le 23 février 2019, la Ville de Montréal a effectivement signifié son intérêt pour la propriété.*

Madame Monika Thoma-Petit, 86, rue Hébert (intervenante #4):

Elle souligne que malgré les efforts de la RUI et des organismes communautaires, les citoyens du secteur Hodge/Place-Benoit pensent que les services de proximité et les services sociaux et communautaires doivent être améliorés et bonifiés. Elle demande si le conseil partage la préoccupation des citoyens à cet égard.

*Réponse de (Alan DeSousa) : Depuis les dernières années, des démarches ont été entreprises avec le YMCA pour le développement du centre Bon Courage qui a été appuyé et financé par l'arrondissement. De plus, la démarche de revitalisation urbaine intégrée a été développée et le financement nécessaire a été accordé. Des plans d'actions visant à améliorer le secteur ont d'ailleurs été réalisés grâce aux efforts de la RUI et au soutien des citoyens et des acteurs qui y ont participé. Aussi de nouvelles initiatives ont vu le jour en 2018, notamment les serres du dos blanc et traverse piétonnière de Montpellier.*

*L'arrondissement fait les efforts soutenus pour bonifier la qualité de vie dans le secteur. En tant que point de service de transit, l'arrivée du REM va également aider le désenclavement du secteur. L'arrondissement demeure également à l'affût de toute opportunité de développement qui pourrait se présenter dans le secteur.*

Madame Andrée-Madeleine Clément, 1085, rue Trudeau (intervenante #5):

Elle soulève un besoin de locaux appropriés pour la tenue d'activités communautaires, culturelles et sportives dans le secteur Hodge/Place-Benoit. Elle mentionne que ses locaux pourront également servir au centre Bon Courage, aux responsables de la RUI, pour de futurs CPE et pour une épicerie de proximité. Elle demande quelles actions l'arrondissement peut faire en ce sens.

*Réponse de (Alan DeSousa) : Le contrôle de l'arrondissement sur le domaine privé est limité. L'arrondissement ne possède actuellement aucune installation qui pourrait répondre à ces besoins. Toutefois, chaque opportunité de développement est étudiée et considérée en ce sens.*

Monsieur Bendu Davies, 780, rue Hodge #12 (intervenante #6):

Il voudrait que le centre Bon Courage obtienne des locaux plus spacieux pour la faciliter la tenue de leurs activités et offrir une meilleure expérience aux utilisateurs. Il souligne notamment que l'espace supplémentaire pourrait servir à la tenue d'activités sportives ou même au développement d'un dépanneur. Il demande si l'arrondissement est en mesure d'acquérir le terrain prochainement disponible de l'office national du film

*Réponse de (Alan DeSousa) : L'arrondissement n'a actuellement pas possession d'aucun bâtiment ou terrain qui pourrait répondre à ces besoins. En ce qui concerne le terrain de l'ONF, c'est la Ville de Montréal qui a signifié son intérêt à l'acquérir. L'acquisition et la vocation de ce terrain demeurent cependant incertaines. L'arrondissement considérera néanmoins toute opportunité qui se présentera.*

Est-ce que les membres du conseil ont déjà été au centre Bon Courage?

*Réponse de (Alan DeSousa) : Oui, dernièrement, et durant plusieurs activités estivales.*

Madame Djéri Kavalo, 150, place Benoit #6 (intervenante #7):

La citoyenne se demande ce que le conseil peut faire pour aider le centre Bon Courage à améliorer ses services?

*Réponse de (Alan DeSousa) : Le seul autre endroit qui pourrait être considéré pour bonifier le centre Bon Courage est l'école sur la rue Houde, cependant aucun local n'est actuellement disponible. En ce qui concerne le terrain de l'ONF, il n'appartient pas à l'arrondissement. La Ville de Montréal a signifié un intérêt pour l'endroit, mais rien n'est encore certain.*

Monsieur Daniel Lalonde, 1395, rue Champigny (intervenante #8):

Il souhaite faire le suivi d'une plainte déposée en 2016 relativement au contrôle de la peste aviaire dans le quartier industriel Lebeau. Il demande au conseil ce qu'ils comptent faire en 2019 pour régler le problème. **Dépôt d'une clef USB**. Il veut que les documents soient joints à sa plainte de 2016.

*Réponse de (Alan DeSousa) : Il n'a pas connaissance du problème et n'a pas connaissance d'aucune démarche relative à cette situation, il prend note du commentaire et trouvera une réponse.*

Madame Sandra Swenor, 2094, rue Modigliani (intervenante #9):

Elle signale une problématique relativement au déneigement des arrêts d'autobus sur le territoire. Plusieurs situations embêtantes se seraient produites en raison du mauvais déneigement des arrêts d'autobus. Elle demande si le service de la voirie peut en faire davantage à ce niveau. Elle a aidé plusieurs personnes âgées à monter dans le bus.

*Réponse de (Alan DeSousa) : Les voies de circulation où se trouvent les arrêts d'autobus sont déjà dans les priorités de déneigement du service de voirie. Si des endroits plus précis sont à vérifier, il faut les signaler. Il réfère la citoyenne au Directeur des travaux publics, monsieur François Lapalme.*

Madame Serena Caplette, (intervenante #10):

Elle demande quelles actions sont posées par le Maire et le Commandant du PDQ 7 pour faire cesser la violence, les vols, les méfaits et toute autre infraction et acte criminel près de la station de métro Côte-Vertu.

*Réponse de (Alan DeSousa) : Si des zones spécifiques sont plus sensibles et criminogènes, il faut nous les adresser. La police a une unité dédiée et le PDQ 7 fait des efforts soutenus pour assurer la sécurité de la station de métro Côte-Vertu.*

*Réponse : (Cédric Couture) La première priorité du plan d'action du Réseau de Sécurité Laurentien pour 2019 est la station de métro Côte-Vertu. Il s'agit d'un endroit de transit important où la nature des activités qui s'y déroule est susceptible de favoriser la commission d'infraction ou de crimes. Des efforts des différents acteurs seront déployés pour enrayer la criminalité dans ce secteur.*

Avez-vous connaissance d'activités de gang de rue?

*Réponse de (Cédric Couture) : Oui, ils sont conscients que les problématiques sont liées à des groupes de jeunes, mais ils ne peuvent pas confirmer qu'il s'agisse effectivement de « gang de rue ».*

Madame Abby Yerger, (intervenante #11):

Elle demande quelles ont été les études environnementales effectuées au sujet du plan de Centre de compostage.

*Réponse : (Alan DeSousa) Le ministère de l'Environnement a effectué une série d'étude et de nombreux critères ont été étudiés. La Ville a également ajouté des critères de sélection pour le choix site qui a été fait en novembre 2012. Des séances de consultation publiques ont eu lieu et les études ont été mises à la disposition du public pour présenter la décision. L'OCPM a rapporté les détails de ces consultations à la Ville et le conseil municipal de Montréal a adopté le choix du site en janvier ou février 2013. Ensuite l'arrondissement a été approché pour déterminer les mesures spécifiques à prendre pour le développement du site. Un comité de bon voisinage, dont monsieur Jean-François Parentaux est le responsable, a également été mis en place pour assurer le bon déroulement des activités dans le secteur.*

*Réponse de (Francesco Miele) : Il réfère la citoyenne au site web de l'OCPM pour accéder aux 18 études qui ont été déposées sur le sujet.*

Monsieur Clément George, 2192, rue Dépatie (intervenante #14):

Il souhaite faire le suivi du GDC #15-270925 concernant un arbre privé qui cause des dommages aux propriétés voisines et qui ne respecte pas la réglementation. Il demande que l'arbre soit coupé ou minimalement taillé. Il s'agit d'un érable.

*Réponse de (Alan DeSousa) : L'arrondissement ne coupe pas facilement les arbres et veut préserver la foresterie urbaine. Si l'arbre est effectivement problématique, l'arrondissement pourra cependant probablement le faire tailler. Un suivi de la requête sera effectué.*

Monsieur Dan Spiegel, 1595, rue Beudet (intervenante #15):

Il demande quand les lumières de rues seront-elles changées sur sa rue. Beudet/Cardinal transfert au DEL

*Réponse de (Alan DeSousa) : À la suite d'une discussion du 4 mars 2019, 1400 lampadaires de rues seront changés en 2019 et convertis au DEL. Cependant, il y a eu un arrêt durant l'année 20?? il a fallu attendre l'autorisation du département de santé publique, qui établit les normes et critères d'éclairage Les premiers lampadaires la luminosité était trop intense. Maintenant les nouveaux lampadaires respectent les normes et critères. Bien que les zones soient sélectionnées, une confirmation doit être obtenue avant de procéder au changement. Ils espèrent pouvoir effectuer le changement cette année.*

Les entrepreneurs de déneigement sont mauvais et ne reflètent pas la qualité reconnue de l'arrondissement.

*Réponse de (Alan DeSousa) : Une rétroaction est effectuée sur le déroulement des opérations, si des cas spécifiques ont été observés, il faut le signaler et ils seront adressés.*

---

**CA19 08 0087**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500004) :

- CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**;
- CONSIDÉRANT QUE la semaine du 21 au 31 mars 2019 a été décrétée Semaine d'actions contre le racisme et que cette semaine sera dédiée à la promotion du respect et de l'égalité et à la défense des victimes de discrimination raciale;
- CONSIDÉRANT QUE nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son plein potentiel, peu importe sa race, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;
- CONSIDÉRANT QUE l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;
- EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 31 mars 2019 **Semaine d'actions contre le racisme** et la journée du 21 mars comme étant la **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale à Saint-Laurent**.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 5ème jour de mars deux mille dix-neuf.

---

**CA19 08 0088**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500003) :

- CONSIDÉRANT QUE le World Wildlife Fund a décrété que l'Heure pour la Terre se tiendra le 30 mars 2019 entre 20 h 30 et 21 h 30 ;
- CONSIDÉRANT QUE ce mouvement environnemental d'envergure mondiale est l'un des plus importants en son genre ;
- CONSIDÉRANT QUE l'événement l'Heure pour la Terre a pour objectif, entre autres, de permettre à la population mondiale de se mobiliser pour la lutte aux changements climatiques ;
- CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue à sensibiliser les citoyens à l'importance de poser quotidiennement de petits gestes afin de réduire son empreinte écologique ;
- EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 30 mars 2019, de 20 h 30 à 21 h 30, l'Heure pour la Terre et encourage tous les citoyens à éteindre leurs lumières pendant ces 60 minutes.

EN FOI DE QUOI,

j'ai signé ce 5ème jour de mars deux mille dix-neuf.

---

**CA19 08 0089**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193679002 relatif à une dépense additionnelle pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées.

ATTENDU la résolution numéro CA18 080570 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 novembre 2018, octroyant un contrat à la firme Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Itée, pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées - Entente cadre 1302413 (Soumission 18-17188);

ATTENDU que depuis le début de l'hiver 2018-2019, la consommation de sel a été grandement supérieure à la moyenne en raison des conditions climatiques particulières (précipitations de pluie, de neige abondante et de verglas) ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de **347 373,97 \$**, taxes incluses, en faveur de **Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Itée** pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées – Entente cadre 1302413 (Soumission 18-17188).
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0090**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193679003 relatif à une dépense additionnelle pour la fourniture d'abrasifs d'hiver.

ATTENDU que, depuis le début de l'hiver 2018/2019, la consommation d'abrasifs d'hiver (mélange composé de 90% granulats et 10% sel), utilisés en majeure partie pour l'entretien des trottoirs, a été grandement supérieure à la moyenne en raison des conditions climatiques;

ATTENDU que la commande initiale de 860 tonnes, pour un montant de 22 646,48 \$, taxes incluses, a été épuisée en date du 26 février 2019;

ATTENDU que l'utilisation d'abrasifs d'hiver est nécessaire à l'entretien des trottoirs et des rues afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale;

ATTENDU l'entente-cadre numéro 1301348 en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 13 181,88 \$ pour en faveur de Demis Agrégats pour la fourniture d'abrasifs d'hiver – Entente- cadre 1301348.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0091**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220003 relatif à une dépense pour la location saisonnière de véhicules.

ATTENDU que l'Arrondissement procède pendant les périodes estivale et hivernale à des travaux d'infrastructures, d'entretien des parcs et espaces verts et autres, ce qui entraîne la nécessité d'assurer la mobilité du personnel;

ATTENDU les ententes cadre numéros 1263855 et 1266110 relatives à la location de véhicules;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 71 741,30 \$ en faveur de Location Sauvageau inc. et une dépense de 49 738,19 \$ en faveur de Discount Location pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2019.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0092**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194500002 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour le développement d'un guide de marque - Demande de prix 18-534.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) ;

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Paprika communications inc.</b>	<b>43 977,94 \$</b>

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme **Paprika communications inc.**, le contrat pour le développement d'un guide de marque, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **43 977,94 \$**, taxes incluses, conformément à la demande de prix 18-534 le tout, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0093**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378005 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'aire de lancer du disque et du marteau au parc Marcel-Laurin – Demande de prix 19-503.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Clôture Manic Itée</b>	<b>30 815,03 \$</b>

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme Clôture Manic Itée le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'aire de lancer du disque et du marteau au parc Marcel-Laurin, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 30 815,03 \$, taxes incluses, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics - Demande de prix 19-503.
- 2.- D'autoriser une dépense de 28 013,66 \$ pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de 2 801,37 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0094**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197745003 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour une période de deux (2) ans (2019-2020) – Soumission 19-17459.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>Les Entreprises Rose Neige (9190-8673 Québec inc.)</b>	<b>357 917,18 \$</b>
Pépinière Jardin 2000 inc.	382 481,58 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises Rose Neige (9190-8673 Québec inc.)**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour une période de deux (2) ans (2019-2020), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **357 917,18 \$**, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres 19-17459.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0095**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058003 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux d'entrées de service d'aqueduc et de pose de bornes-fontaines à divers endroits pour l'année 2019 - Demande de prix 19-502.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Houle H2O (Transec/Comon inc.)</b>	<b>61 272,83 \$ (corrigé)</b>

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme Houle H2O (Transec/Comon inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'entrées de service d'aqueduc et de pose de bornes-fontaines à divers endroits pour l'année 2019, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 61 272,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-502 le tout, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0096**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058004 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement du parc Bourbonnière - Soumission 19-002.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS
<b>Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)</b>	<b>280 908,07 \$</b>
Installation Jeux-tec inc.	285 742,48 \$
Les entreprises Ventec inc.	286 618,30 \$
Les Entreprises J.Piccioni inc.	294 689,78 \$
Motexa inc.	318 742,32 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement du parc Bourbonnière, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **280 908,07 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-002.
- 2.- D'autoriser une dépense de 255 370,97 \$, pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de 25 537,10 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA19 08 0097**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378006 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation du volet A des travaux de modifications de la piste d'athlétisme Ben-Leduc du parc Marcel-Laurin - Soumission 19-505.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS
<b>Lanco aménagement inc.</b>	<b>79 965,11 \$</b>
Groupe Vespo (Rocco missori)	131 396,21 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Lanco aménagement inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation du volet A des travaux de modifications de la piste d'athlétisme Ben-Leduc du parc Marcel-Laurin, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **79 965,11 \$**, taxes incluses, conformément à la demande de prix 19-505.
- 2.- D'autoriser une dépense de 74 733,75 \$, pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de 5 231,36 \$ incluant les taxes, à titre de budget de contingences.
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA19 08 0098**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197745004 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de tonte de gazon pour une période de deux (2) ans (2019-2020) avec une possibilité de prolongation d'un (1) an pour un maximum de deux prolongations - Soumission 19-17464.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>Paysagiste Michael C. / 9187-4032 Québec inc.</b>	<b>698 834,21 \$</b>
78001 Canada Inc. /Groupe Nicky	769 931,08 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Paysagiste Michael C. / 9187-4032 Québec inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de tonte de gazon pour une période de deux (2) ans (2019-2020) avec une possibilité de prolongation d'un (1) an pour un maximum de deux prolongations, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **698 834,21 \$**, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres 19-17464.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0099**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196275002 relatif à la prolongation du pour l'entretien ménager du Complexe sportif de Saint-Laurent - Soumission 15-14799.

ATTENDU la résolution CA15 080764 adoptée par le conseil d'arrondissement le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et octroyant à la firme Les services d'entretien alphanet inc., le contrat pour les services de conciergerie pour le Complexe sportif, pour un montant de 1 091 428 \$;

ATTENDU que les clauses administratives particulières de l'appel d'offres 15-14799 stipulent que « Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et à la suite d'une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de un (1) an, pour un maximum de deux (2) prolongations »;

ATTENDU que l'Arrondissement est satisfait des services rendus par la firme Services d'entretien Alphanet inc. et souhaite prolonger d'une année le contrat d'entretien ménager pour le Complexe sportif;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une prolongation pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, du contrat octroyé à la firme **Services d'entretien alphanet inc.**, appel d'offres 15-14799 pour l'entretien ménager du Complexe sportif de Saint-Laurent et d'autoriser une dépense maximale de **524 080,79 \$** taxes incluses.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0100**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194509002 relatif à l'octroi d'un contrat pour la planification de l'aire TOD Bois-Franc - Soumission 19-506.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Provencher Roy + associés architectes inc.	91 750,05 \$	14.28

ATTENDU que la firme Affleck de la Riva, architectes, n'a pas obtenu la note de passage de 70%.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Provencher Roy + associés architectes inc** le contrat pour les services professionnels de planification de l'aire TOD Bois Franc dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain par la Communauté métropolitaine de Montréal - Soumission 19-506, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **91 750,05 \$**;
2. D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'assurer les tâches administratives requises pour la réalisation de ce mandat;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0101**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173058019 relatif à la signature d'une entente pour des travaux d'infrastructures de la nouvelle rue Ernest-Anctil, située dans le projet résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU que le Règlement numéro 08-013 de la Ville de Montréal sur les ententes relatives à des travaux municipaux prévoit la signature d'une entente sur le partage des coûts entre l'arrondissement et le promoteur pour tout projet qui nécessite la mise en place d'infrastructures municipales dans un nouveau projet domiciliaire;

ATTENDU que le coût total des travaux d'infrastructures et des frais afférents s'élève à 1 380 128,17 \$;

ATTENDU que les travaux à réaliser ainsi que la répartition des coûts sont détaillés dans l'annexe 6 de l'entente soumise;

ATTENDU que la réalisation de ce projet permettra l'implantation d'un nouveau projet à vocation résidentiel, incluant un bâtiment à logements sociaux;

ATTENDU que ce projet permettra également de donner un accès additionnel aux résidents du secteur Bois-Franc et permettra le raccordement du futur bâtiment de logements sociaux aux infrastructures municipales de la future rue Ernest-Anctil;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'autoriser la signature d'une entente entre l'arrondissement de Saint-Laurent et le promoteur 9179-5906 Québec inc. dans le cadre du projet des travaux d'infrastructures de la nouvelle rue Ernest-Anctil, proposée dans la phase 4 du développement résidentiel Bois-Franc, le tout selon les conditions prévues à l'entente.
2. D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0102**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378008 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2019 de la Ville de Montréal, ainsi que sur une partie de la rue artérielle Dutrisac.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2019 de la Ville de Montréal, ainsi que sur une partie de la rue artérielle Dutrisac.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0103**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058001 recommandant au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) dans la nouvelle rue Ernest-Anctil dans la phase 4 du développement résidentiel Bois-Franc, ainsi que confirmer l'engagement de l'Arrondissement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B.12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

ATTENDU que l'Arrondissement procédera à la signature d'une entente avec la corporation 9179-5906 Québec (le « Promoteur immobilier ») ayant pour but de permettre au Promoteur immobilier de développer les terrains en bordure de la rue Ernest-Anctil dans la phase 4 du développement résidentiel Bois-Franc;

ATTENDU qu'afin de permettre au Promoteur immobilier d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection à la délivrance par le MDDELCC d'un certificat d'autorisation par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question;

ATTENDU qu'il est requis, lors de la transmission de la demande, d'inclure un engagement par résolution de l'Arrondissement confirmant qu'il transmettra au MDDELCC au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B.12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC;

ATTENDU que la délivrance du certificat de non objection visé est requise afin de permettre toute nouvelle construction, et ce, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron le, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) dans la nouvelle rue Ernest-Anctil dans la phase 4 du développement résidentiel Bois-Franc, ainsi que confirmer l'engagement de l'Arrondissement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B.12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0104**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193231003 visant à devancer la séance ordinaire du 2 juillet 2019 au 25 juin 2019.

ATTENDU le règlement numéro RCA08-08-0007 modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables qui prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777 Marcel-Laurin, à 19 h 30;

ATTENDU que la séance du mois de juillet 2019 devrait en principe se tenir le 2 juillet 2019;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement souhaite la devancer au 25 juin 2019;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De devancer la séance ordinaire du 2 juillet 2019 au 25 juin 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0105**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220001 relatif à une convention de services en faveur de VertCité, en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale dans le cadre de la deuxième campagne de sensibilisation à la collecte des matières organiques de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour la période du 22 avril 2019 au 31 décembre 2020.

ATTENDU l'implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire ;

ATTENDU que l'Arrondissement a pris l'engagement d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation incluant la diffusion des exigences du règlement sur les services de collecte, la participation des citoyens à la collecte des matières organiques ainsi que la diffusion des résultats de la performance de la collecte des matières organiques sur son territoire;

ATTENDU que la convention de services versée à VertCité comprend l'embauche de deux agents de sensibilisation, pour 64 semaines incluant les charges sociales et frais de gestion inclus;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une convention de services de 94 893,01 \$, taxes incluses, à VertCité en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale dans le cadre de la deuxième campagne de sensibilisation à la collecte des matières organiques de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour la période du 22 avril 2019 au 31 décembre 2020;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0106**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220003 visant à mettre à jour le Plan de gestion du boisé du parc Marcel-Laurin afin de modifier l'inscription du boisé du parc Marcel-Laurin au Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal.

ATTENDU la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels adoptée le 13 décembre 2004;

ATTENDU que le boisé du parc Marcel-Laurin a été inscrit dans le répertoire des milieux naturels protégés constitué par le conseil d'agglomération le 17 décembre 2009 qui est entré en vigueur le 29 mars 2010;

ATTENDU que le boisé du parc Marcel-Laurin possède maintenant les attributs nécessaires exigés par la réglementation de zonage applicable ayant pour effet d'affecter un zonage particulier de conservation qui limite les usages permis dans cet espace naturel;

ATTENDU que le boisé du parc Marcel-Laurin s'est vu attribuer un zonage de conservation et l'application d'une gestion de type écologique par les services municipaux mandatés;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mettre à jour le Plan de gestion du boisé du parc Marcel-Laurin afin de modifier l'inscription du boisé du parc Marcel-Laurin au Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0107**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193231005 autorisant deux versements en faveur de Développement économique Saint-Laurent (DESTL), conformément à l'entente de gestion en vigueur.

ATTENDU que DESTL est un organisme ayant pour mission principale de favoriser la rétention et l'expansion industrielle, technologique et tertiaire-moteur du territoire de l'Arrondissement ainsi que la création et le maintien d'un climat d'investissement favorable;

ATTENDU la résolution adoptée le 3 octobre 2017 (CA17 080632) par le Conseil d'arrondissement approuvant une entente de gestion entre Ville de Montréal et DESTL;

ATTENDU que l'article 4 de l'entente de gestion prévoit que l'Arrondissement verse annuellement à DESTL un montant variable équivalent à 2,1% du transfert annuel de la Ville de Montréal à l'Arrondissement et qu'à ce montant s'ajoute une contribution additionnelle fixe de 70 000 \$;

ATTENDU que le paiement de ce montant est effectué en deux versements, le premier étant le dernier jour de février d'une année, le second étant le dernier jour d'août de cette même année;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le paiement de deux versements aux montants de 514 500 \$ et de 547 627,92 \$ en faveur de Développement économique Saint-Laurent, conformément à l'entente de gestion en vigueur;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0108**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196275001 relatif à la programmation printemps-été 2019 des activités de sports et de loisirs et autorisant les chefs des divisions des Sports et Installations ainsi que Loisirs et Développement social à signer les contrats afférents.

ATTENDU que la programmation du printemps se déroulera du 16 mars 2019 au 24 mai 2019 et celle de l'été, du 10 juin 2019 au 23 août 2019;

ATTENDU que l'agenda relatif à la programmation printemps-été 2019 sera distribué en mars 2019, que le site Internet de l'Arrondissement « Loisirs en ligne » ainsi que d'autres médias comme le Cyberbulletin, informeront également la population de la programmation de l'Arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la programmation printemps-été 2019 des activités de sports et de loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- 2.- D'autoriser les chefs des divisions des Sports et Installations ainsi que des Loisirs, Développement social et Administration, à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0109**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220016 relatif à la signature d'une entente de partenariat avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection, la conservation et la mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin au coût de 21 332 \$ et pour l'entretien dudit boisé au coût de 46 748,46 \$, pour l'année 2019.

ATTENDU que depuis 2005, l'arrondissement a entrepris une démarche de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU qu'en décembre 2010, le boisé du parc Marcel-Laurin a été inscrit au répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal, protégeant le site pour les générations actuelles et futures en appuyant le principe d'aucune perte nette d'habitat;

ATTENDU que ce partenariat avec le CEGM et la contribution financière qui y est associée permettront également d'appuyer les demandes de subvention du CEGM auprès de grandes entreprises et d'organismes gouvernementaux en vue d'obtenir des fonds additionnels qui seront investis dans le projet de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU que depuis l'ouverture de la Bibliothèque du Boisé en 2013, certifiée LEED platine, une connexion privilégiée entre culture et nature est mise de l'avant au bénéfice des citoyens laurentiens, et qu'à cet effet des activités d'éducation à l'environnement peuvent avoir lieu dans deux ambiances, soit l'ambiance naturelle du boisé et l'ambiance d'éducation et de culture de la Bibliothèque du Boisé;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature d'une entente de partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour les travaux de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin au coût de 21 332 \$ ;
- 2.- D'autoriser une dépense de 46 748,46 \$ pour les travaux d'entretien dudit boisé, pour l'année 2019;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

---

**CA19 08 0110**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220004 relatif à une contribution financière au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille verte pour l'année 2019.

ATTENDU que le Regroupement des éco-quartiers (REQ) poursuit le projet de patrouille verte pour une quatorzième année;

ATTENDU que le REQ est maintenant le seul responsable de la gestion du programme Patrouille verte;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 6 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouille verte pour l'année 2019.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0111**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196909001 relatif à un don et à un soutien technique et matériel à VertCité pour l'organisation de la 15<sup>ème</sup> édition de l'Érablière urbaine.

ATTENDU que le mois de mars 2019 marquera la tenue de la 15<sup>ème</sup> édition de l'Érablière urbaine sur le territoire laurentien ;

ATTENDU que l'événement se déroulera du 27 mars au 2 avril 2019;

ATTENDU que l'Arrondissement est sollicité sur les plans logistique, matériel et financier pour soutenir l'événement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 3 000 \$ à VertCité pour la 15<sup>ème</sup> édition de l'Érablière urbaine.
- 2.- D'autoriser un soutien technique et matériel pour l'organisation de l'événement.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0112**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1193984003).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 31 janvier et le 27 février 2019, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0113**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190664003 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

- 1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

34 <sup>ème</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, le 21 mars 2019 au Palais des congrès de Montréal - 1 table de 10 personnes à 1 125 \$.	1 125,00 \$
---	-------------

- 2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0114**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499056 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 2450 au 2486 boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont les marges avant et latérale ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. b) du procès-verbal de la séance tenue le 10 octobre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier: DM - 20180601);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 février 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située du 2450 au 2486 boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont les marges avant et latérale ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 10 octobre 2018.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0115**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499059 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3045, rue Cousineau dans la zone H03-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multiplex isolée dont la largeur de l'allée véhiculaire et la largeur minimale de la façade ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 13 février 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20190203);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 février 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3045, rue Cousineau dans la zone H03-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation multiplex isolée dont la largeur de l'allée véhiculaire et la largeur minimale de la façade ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 13 février 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0116**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197499002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1980, chemin Laval, dans la zone H08-063 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet un empiètement dans la marge arrière qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 13 février 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20190201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 février 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1980, chemin Laval, dans la zone H08-063 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet un empiètement dans la marge arrière qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0117**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197499001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6400, place Robert-Joncas dans la zone S11-022 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont le frontage minimal du lot ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 16 janvier 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier: DM - 20190101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 février 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6400, place Robert-Joncas dans la zone S11-022 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont le frontage minimal du lot ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0118**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197499003 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1650, rue Decelles dans la zone S15-036 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'empiètement d'un bâtiment à la suite d'un agrandissement qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0119**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-115 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1184903001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-115 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 19 mars 2019, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0120**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-116 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1197154001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-116 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0121**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-13 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1194903001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-13 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 19 mars 2019, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0122**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels, de façon à :

- autoriser une aire de jeux liée à la pratique de différents sports et servant de débarcadère pour autobus;
- assurer la mise en valeur du boisé assaini lorsqu'une prescription sylvicole est requise pour une coupe d'assainissement réalisée dans le cadre d'une opération de saine gestion du couvert forestier.

(1194903001)

---

**CA19 08 0123**

Le projet règlement numéro RCA07-08-0012-6 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés est présenté au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1193231004).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA07-08-0012-6 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, tel que présenté.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0124**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA07-08-0012-6 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

(1193231004)

---

**CA19 08 0125**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194893002 relatif à la délégation au Service central des ressources humaines de la Ville de Montréal, le pouvoir d'administrer le processus de comblement du poste de chef de division, Ressources humaines.

ATTENDU que le poste de chef de division, Ressources humaines de Saint-Laurent deviendra vacant à partir du 4 mars 2019 à la suite de la démission de son détenteur;

ATTENDU qu'afin de procéder au comblement, le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent délègue son pouvoir, dans ce cas uniquement, au Service central des ressources humaines afin qu'il administre ledit processus et fasse une recommandation pour une nomination;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De déléguer au Service central des ressources humaines de la Ville de Montréal, dans ce cas uniquement, le pouvoir d'administrer le processus de comblement du poste de chef de division, Ressources humaines de l'arrondissement de Saint-Laurent et de recommander une nomination.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0126**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194893001 relatif à la nomination d'un inspecteur horticulture et arboriculture à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'inspecteur horticulture et arboriculture à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

ATTENDU l'affichage effectué du 18 au 24 janvier 2019 (SLA-19-VACA-755610-78531) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De nommer Geneviève Boisvert (matricule 100183946) au poste de d'inspecteur horticulture et arboriculture (emploi 755610 - poste 78531 – SBA 326910) à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics à compter du 9 mars 2019, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0127**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194893003 relatif à la titularisation d'une employée col bleu à titre de préposée aux travaux et propreté à la Direction des travaux publics - Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues - Section entretien des bâtiments et conciergerie.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'entériner la titularisation de Thi Lien Bui (matricule 100007650) au poste de préposée aux travaux et à la propreté à la Direction des travaux publics - Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues - Section entretien des bâtiments et conciergerie (Poste : 43834 – Emploi : 603240 - Centre d'opération : 304741), sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0128**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194893004 relatif à la titularisation de deux cols bleus à titre de préposés à l'entretien à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser deux employés cols bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation des personnes suivantes aux postes de préposés à l'entretien – sports et loisirs :

- monsieur Didier Billa (matricule 100008652) au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs à la Direction de culture, des sports, des loisirs et du développement social - Division des sports et des installations - Section de l'aréna et des installations extérieures, sans effet rétroactif (Poste : 40814 – Emploi : 600470 - Centre d'opération : 304727 );
- monsieur Nicola Izzo (matricule 100007901) au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs à la Direction de culture, des sports, des loisirs et du développement social - Division des loisirs et du développement social - Section du CDL et de l'administration, sans effet rétroactif (Poste : 61056 – Emploi : 600470 - Centre d'opération : 304726), le tout conditionnellement à ce qu'il ait complété 520 heures dans cet emploi avant le 9 mars 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0129**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194893005 relatif à la modification à la structure de postes 2019 pour fins de titularisation et de régularisation.

ATTENDU qu'un titulaire col bleu dans l'emploi de préposé aux travaux et à la propreté a quitté pour sa retraite en janvier dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU que cette structure répondra davantage aux besoins organisationnels, considérant la nature des opérations hivernales;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De modifier la structure de poste 2019 pour fins de titularisation et de régularisation;
- 2.- De convertir l'équivalent de 1 a-p (1872 heures) dans la banque d'heures de préposé aux travaux généraux (Poste : 40949 – Fonction : 600530) en un poste permanent dans cette même fonction (Emploi: 600530).

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0130**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194893006 relatif à la nomination d'un superviseur installations - sports et loisirs, à la Division des sports et des installations - Section de l'aréna et des installations extérieures de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

ATTENDU que le poste de superviseur d'installations sports et loisirs est devenu vacant à la suite du départ de son détenteur en janvier 2019;

ATTENDU que l'affichage s'est tenu du 10 janvier au 20 janvier 2019 (SLA-19-CONC-220550-70578);

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de superviseur installations - sports et loisirs, à la Division des sports et des installations - Section de l'aréna et des installations extérieures de la Direction culture, sports, loisirs et développement social;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Marie-Claude Rolland (matricule 100003467) au poste de superviseur installations - sports et loisirs à la Division des sports et des installations Section de l'aréna et des installations extérieures de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (304727-07167 – Poste : 70578 – Emploi : 220550 – SBA : 293071). Sa nomination entrera en vigueur le samedi, 16 mars 2019.

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0131**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1188005007 relatif à une entente de transaction et quittance convenue et signée par le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP 301, la Ville de Montréal et l'employé matricule numéro 162709999 et autoriser son exécution en ses termes.

ATTENDU les griefs numéros 13-0177, 13-0857 et 14-0017;

ATTENDU la transaction et quittance signée par toutes les parties impliquées;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver ladite transaction et quittance dûment signée par les parties;
- 2.- D'autoriser le Service des affaires juridique à signer la quittance complète et transaction finale dans le cadre des griefs numéros 13-0177, 13-0857 et 14-0017;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0132**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193984002 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 9 mars au 5 juillet 2019.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer la conseillère Michèle D. Biron à titre de maire suppléant pour la période du 9 mars au 5 juillet 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0133**

ATTENDU que le mouvement **Montréal, ville équitable** a pour but de rassembler la communauté, dont les représentants municipaux, les étudiants, les entreprises locales et le grand public, afin d'aider Montréal à obtenir et à maintenir le statut de « ville équitable » tel que déterminé par *Fairtrade Canada* et en partenariat avec l'Association québécoise du commerce équitable et le Réseau canadien du commerce équitable;

ATTENDU que, afin d'obtenir la désignation « ville équitable », le comité directeur de **Montréal, ville équitable** doit montrer qu'il existe un soutien au commerce équitable et à la démarche pour devenir une ville équitable de la part d'au moins 79 organisations des milieux communautaires, des écoles et campus, des milieux de travail et des groupes religieux sur le territoire de la Ville de Montréal, et qu'en date du 28 février 2019, 41 organisations ont envoyé une lettre ou un formulaire d'appui;

ATTENDU que Saint-Laurent participe à la promotion du commerce équitable au sein de la communauté montréalaise par le biais de plusieurs initiatives, comme son statut de « territoire

municipal durable », déclaré par le conseil le 8 janvier 2019, et par sa nouvelle Politique de développement durable, dont un axe est relié au commerce équitable, soit l'économie verte, circulaire et solidaire;

ATTENDU que Saint-Laurent a lancé récemment, dans le cadre de son Système de gestion environnementale, une certification d'événements écoresponsables organisés à l'interne comme à l'externe, dont l'un des critères est de « Privilégier les aliments locaux, de saison, biologiques, équitables, disponibles en vrac, végétariens »;

ATTENDU que Saint-Laurent collabore étroitement avec l'organisme VertCité, qui gère l'Éco-quartier de Saint-Laurent, dont l'une des activités consiste à vendre des produits équitables dans son éco-boutique;

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire parvenir une lettre d'appui à la campagne de désignation de **Montréal, ville équitable**, organisée par le groupe d'action Montréal équitable.

ADOPTÉ

---

CA19 08 0134

### **La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil**

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Francesco Miele mentionne les prochaines activités suivantes :
  - o Journée de la Femme, le 8 mars;
  - o Carnaval;
  - o 15<sup>ème</sup> édition érablière urbaine, le 30 mars 2019;
  - o Explication pourquoi ils ont voté contre le projet du Centre de compostage projet de 175M \$.
- La conseillère Michèle D. Biron traite des sujets suivants:
  - o Changement d'heure dans la nuit du 9 au 10 mars.
  - o Changement de la pile des détecteurs de fumée par la même occasion.
- Le conseiller Jacques Cohen mentionne les prochains défilés de la St-Patrick (17 mars 2019) et de la parade Grecque (24 mars 2019);
- Le conseiller Aref Salem remercie les cols bleus pour leur travail durant les tempêtes de neige. Il mentionne également ce qui suit :
  - o Semaine de relâche du 4 au 8 mars, il faut profiter des activités gratuites ou à très bas prix exemple Musée et activités au Centre des loisirs.
  - o Fermeture de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent à compter dès le 1 avril 2019 et ouvrira ses portes au début 2020. Point de service au 775 Ste-Croix.
  - o 27<sup>ème</sup> édition de la Course Saint-Laurent (1 km, 5 km, 10 km) se tiendra le dimanche 14 avril 2019.

---

CA19 08 0135

Deuxième période de questions du public débute à 21 h 44

Aucune question n'a été posée

---

CA19 08 0136

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 44.

ADOPTÉ.

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2019.

---